



Etre représentant au Conseil de la Vie Sociale (CVS)

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

- Identifier et comprendre le rôle du conseil de la vie sociale dans un établissement
- Identifier et comprendre les missions et les obligations des acteurs siégeant au conseil de la vie sociale
- Comprendre les modalités de désignation des membres du CVS
- Favoriser la participation et l'expression des usagers
- Savoir exprimer et argumenter ses besoins dans le cadre du CVS
- Rendre compte de son activité au sein du CVS auprès des usagers
- Utiliser les outils de communication en lien avec cette instance (ordre du jour, compte-rendu...)

CONTENUS

- Fonctionnement du CVS : composition, thématiques pouvant y être abordées, règles de fonctionnement...
- Esprit du CVS : loi, processus démocratique, enjeux des instances de participation pour les usagers
- Rôle des élus : rôle des différentes catégories d'élus, différence entre titulaire et suppléant, rôle particulier du président, rôle du directeur...
- Soutien des usagers élus
- Outils pour remplir son rôle d' élu : outils pour recueillir l'avis des autres personnes, faire un ordre du jour...
- La prise de parole en public
- La concertation : travailler à plusieurs pour faire avancer des projets, résoudre les conflits qui peuvent apparaître
- Rendre compte de son action : les comptes -rendus...

MÉTHODE ET MOYENS

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis en facile à lire et à comprendre
- Exercices pratiques



INFORMATIONS PRATIQUES

Formation organisée en intra ou inter sur demande

Lieu de la formation : à définir

Durée :
2 jours

Groupe :
10 personnes maximum

Intervenant :
Conseiller technique de l'ORS-CREAI Normandie

Personnes concernées :
Personnes élues ou candidates au CVS de leur établissement

Coût de la formation :

En intra : 2 400 €

En inter :

- Contribuant volontaire : 380 € par personne

- Non contribuant volontaire : 560 € par personne

